

# LE PROJET PERSONNEL ET LE PROJET D'ETABLISSEMENT

*Le projet personnel est pour chaque usager la traduction opérationnelle du projet d'établissement : c'est un processus qui identifie les étapes et les moyens pour optimiser les ressources professionnelles et matérielles de l'établissement au profit de la personne accueillie.*

*Le projet d'établissement permet de positionner l'établissement ou le service dans son environnement institutionnel et d'indiquer les évolutions en termes de public et de missions. L'article L.311-8 du CASF stipule que « pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement.*

*Mettre en place le projet personnel au regard de la loi et dans l'intérêt du résident.*

## Objectifs de la formation

- Connaître ce que dit la loi par rapport aux projets personnels (PP) et au projet d'établissement
- Connaître à minima le projet d'établissement
- Mettre en place une relation privilégiée entre le référent projet et le résident
- Mettre en place les PP dans l'établissement
- Organiser les réunions dédiées au PP
- Mettre en place les PP dans l'établissement

En atteignant ces différents objectifs, cette formation constitue un véritable travail collectif sur **l'identité professionnelle** et a comme bénéfices de permettre aux participants d'être préparés au rôle de tutrice.

## Personnes concernées

- Toutes les personnes qui vont agir qui auront à mettre en place un projet personnel et à participer au projet d'établissement.

Prérequis : aucun

**Formation accessible aux personnes en situation de handicap : nous consulter**

## Modalités d'évaluation initiale

- Tour de table en début de session (connaissances et besoins)
- QCM d'évaluation des connaissances

## Méthodes pédagogiques

Essentiellement **actives** et en référence au vécu professionnel de chaque participant, elles nécessitent un certain degré **d'implication personnelle**.

En fonction des objectifs et de l'évolution du groupe, l'animateur a recours à différentes méthodes de travail :

- Exercices pratiques.
- Réflexions et échanges.
- Apports théoriques, PowerPoint.
- Supports de cours.
- Livret pédagogique

## Modalités d'évaluation finale

- Evaluation de stage (enquête de satisfaction) demandée à chaque participant
- Evaluation des acquis par test QCM à l'issue de la formation
- Attestation de formation (certificat de réalisation) remise à chaque stagiaire

## Organisation :

Durée : 1 journée, soit 7 heures de formation

**Coût :** 1200 Euros par jour (Sans Supplément de Taxe) + frais hébergement le cas échéant

**Formation dispensée en vos locaux partout en France**